

[www.siba-bassin-arcachon.fr](http://www.siba-bassin-arcachon.fr)



# CANAL DES LANDES

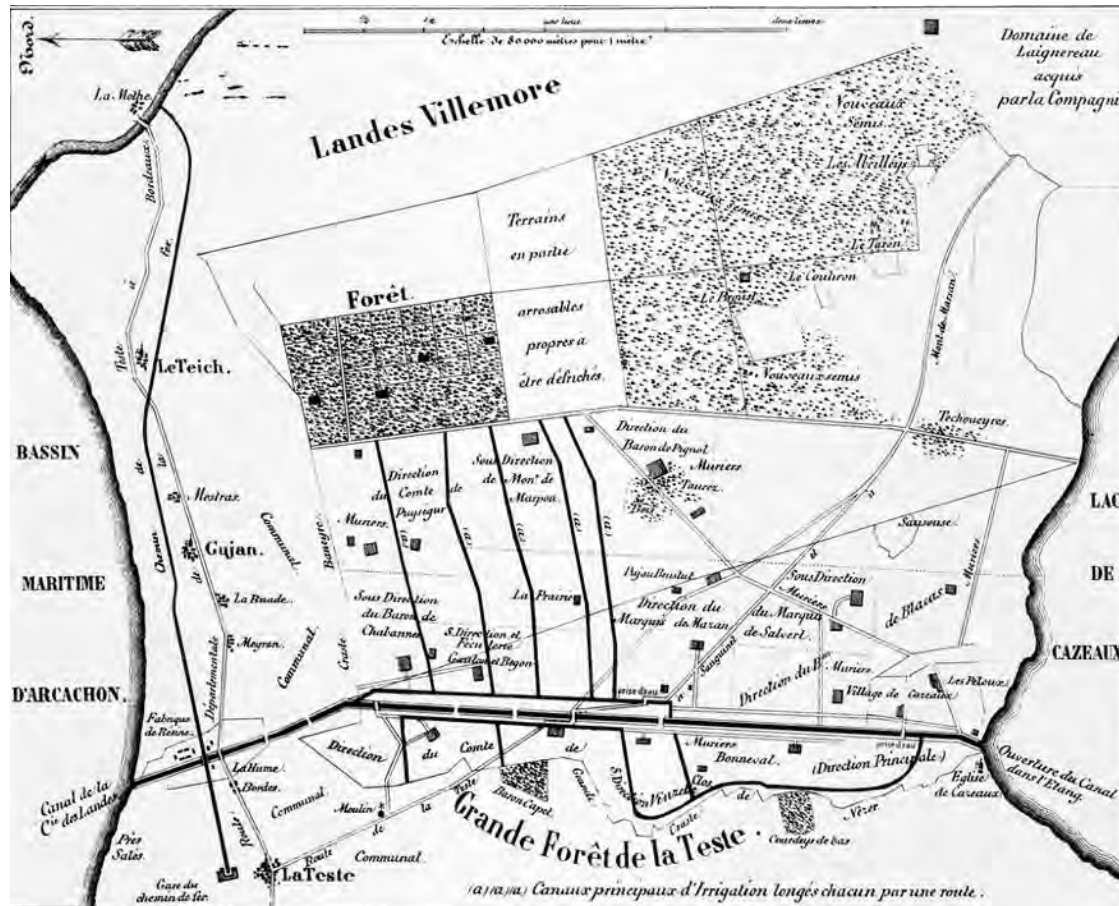
## MISE EN SERVICE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

**LE CHALLENGE DU SIBA :  
CONJUGUER « AMÉNAGER AVEC PRÉSERVER »**

# CANAL DES LANDES



Lors de la Seconde Guerre Mondiale, les allemands transforment ce canal, destiné initialement à la navigation, **en arme de destruction**, par inondation des biens et des personnes de Gujan et de la Teste.



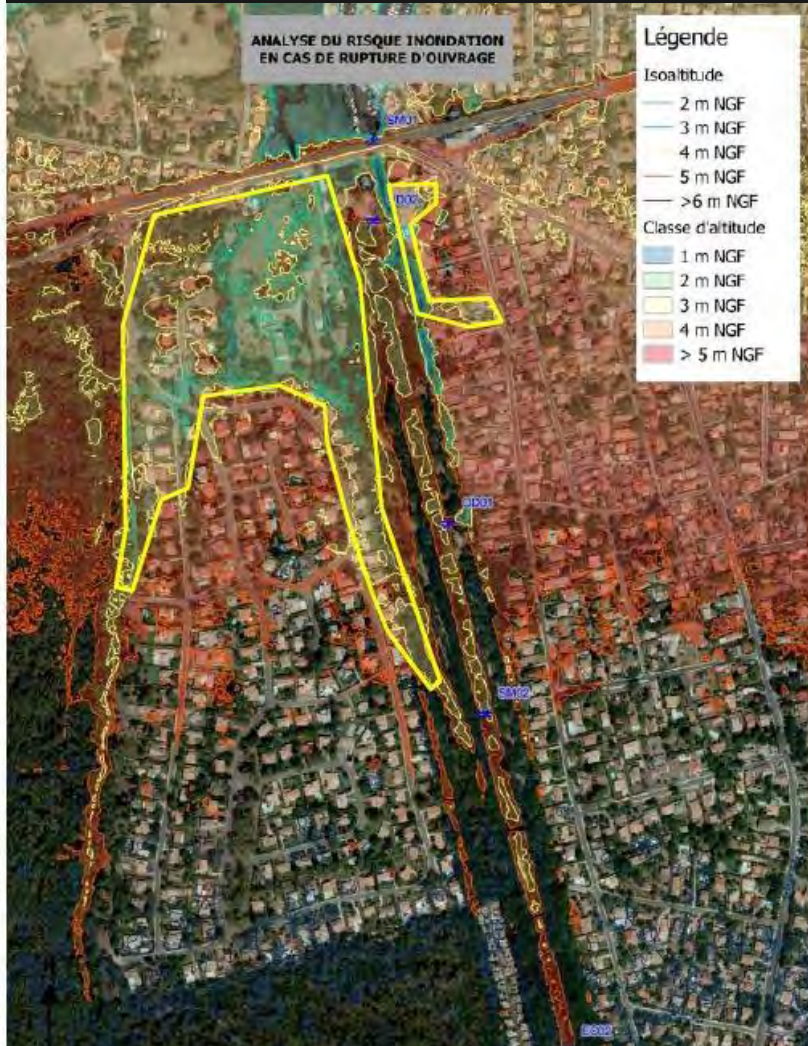
## POURQUOI PEUT-ON PARLER D'ARME DE GUERRE ?


« En fait, l'eau est retenue par des seuils métalliques, susceptibles d'être facilement détruits et libérer ainsi de grandes quantités d'eau. »



# MAÎTRISE DU RISQUE D'INONDATION

## DANS LE CAS D'UNE RUPTURE D'OUVRAGE



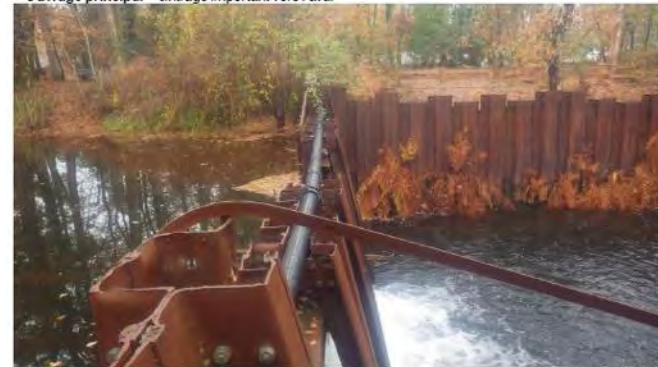
 Zone inondable en cas de rupture de SM03

Extrait du rapport  
d'analyse de risque :

Ouvrage principal – Corrosion en partie basse du rideau vertical avec feuilletage  
Corrosion très avancée des jambes de force avec perte de matière étendue



Ouvrage principal – cintrage important vers l'aval



Travaux de mise en sécurité  
du Seuil Métallique n°3

# POURQUOI NE PAS AVOIR FAIT LE CHOIX DE DÉTRUIRE LES SEUILS MÉTALLIQUES DÉFINITIVEMENT ?

« C'était effectivement l'objectif initial permettant ainsi de rétablir la continuité écologique tout en sécurisant les biens et les personnes.

Mais l'étude des enjeux autour du canal (maintien de la biodiversité, des droits d'eau, de la Chêneraie...) nous ont contraint à maintenir les niveaux d'eau en concevant de nouveaux ouvrages hydrauliques susceptibles de les abaisser mais progressivement ! »



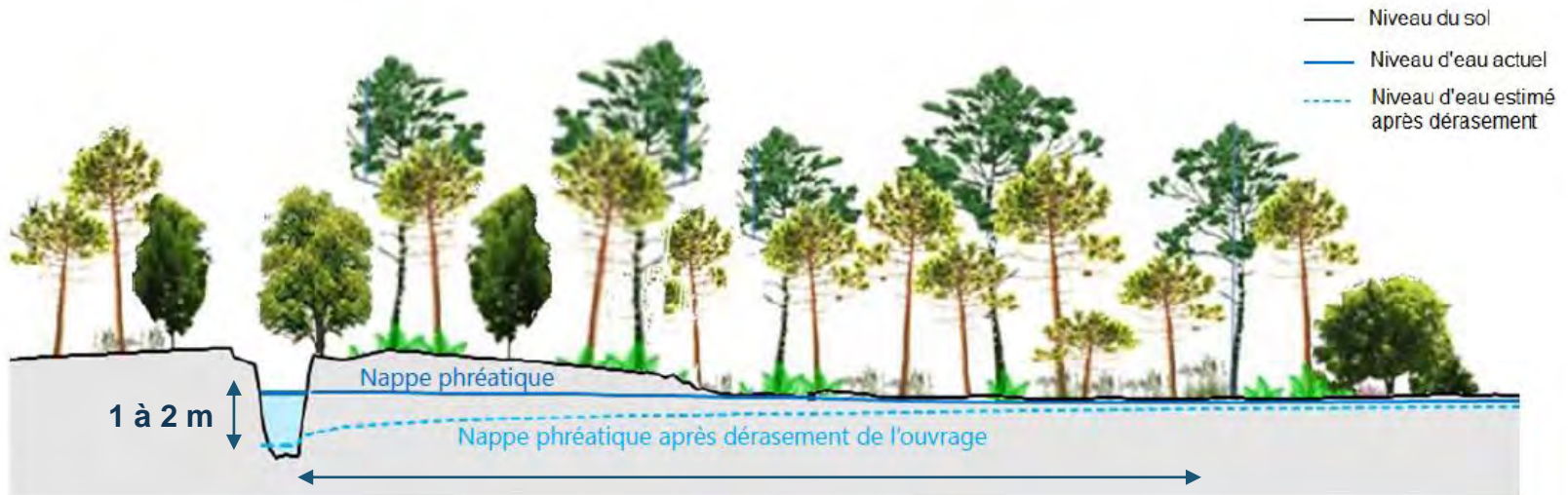
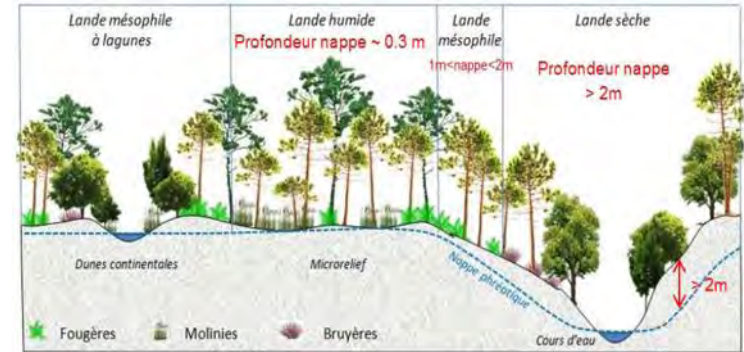
# PRÉSERVER LE MILIEU NATUREL

## Le cas du dérasement des seuils :

- Des incidences conséquentes sur le niveau de la nappe d'accompagnement du Canal
- Des **retours d'expériences négatifs** sur les Lac Médocains (le cas de la craste de l'Eyron)

## Un abaissement moyen de 1 à 2 m

*En conclusion* : le dérasement des seuils a un impact très important sur le milieu naturel



**Un abaissement de la nappe sur environ 200 m minimum**

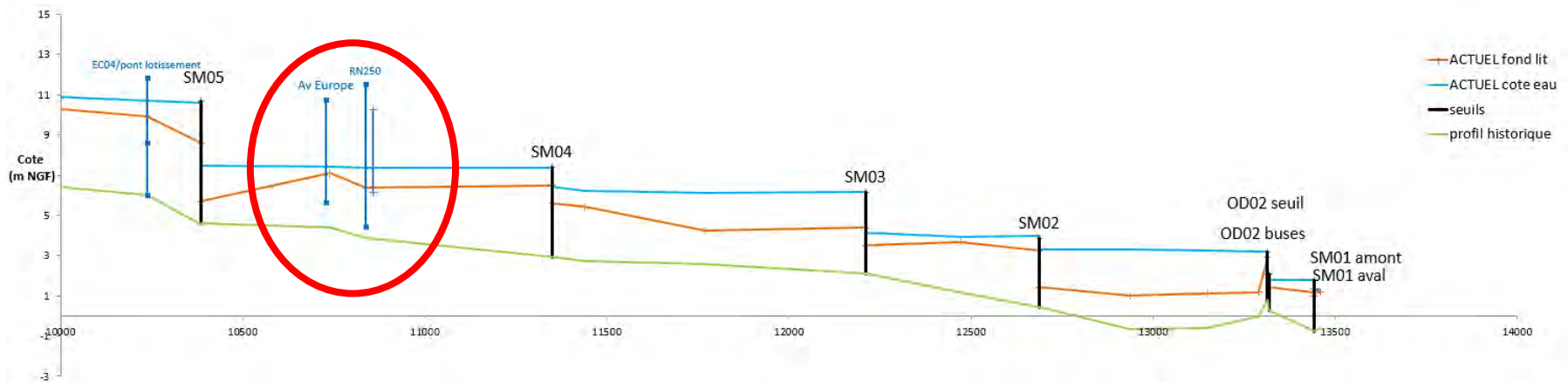
# PRÉSERVER LES OUVRAGES

## TRANSVERSAUX ET LATÉRAUX



*En cas de dérasement :*

- Des ouvrages transversaux construits au-dessus du fond historique du Canal
- Une incision du Canal de 1 à 2 m de profondeur
- Des transit sédimentaires de l'ordre de 20 000 à 40 000 m<sup>3</sup> selon les seuils





# PRÉSENTATION DES TRAVAUX

# UN PROGRAMME DE TRAVAUX À COURT TERME

## POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS :



Programme	Objectifs
2019 et 2020 : Reconstruction de SM03 puis OD02 et SM01	<ul style="list-style-type: none"><li>- Préserver le milieu naturel et la biodiversité</li><li>- Préserver les ouvrages transversaux autoroutiers</li><li>- Rétablir la continuité piscicole</li></ul>
A moyen terme : dérasement de SM02 et SM04	<ul style="list-style-type: none"><li>- Idem ; après validation des suivis de nappes</li></ul>



# RECONSTRUCTION DU SEUIL SM03

Avant



Après



Photographie non contractuelle. Ce photomontage est à titre explicatif

>>>> Reconstruction d'un nouvel ouvrage en génie civil doté de vantelles mobiles, d'une passerelle piétonne et d'un organe de montaison piscicole pour les anguilles.



**POURQUOI ET COMMENT  
RÉTABLIR LA CONTINUITÉ  
ÉCOLOGIQUE ?**

# POURQUOI ?

*SDAGE Adour Garonne :*

« Un axe prioritaire pour la circulation des poissons migrateurs amphihalins au titre de l'article L214-17-1 du Code de l'Environnement, pour l'**espèce cible Anguille.** »

*Par arrêté du 7 octobre 2013 :*

« Un cours d'eau classé liste 2 à l'aval de la base aérienne : **une obligation de restaurer la continuité écologique, avant novembre 2023.** »



# COMMENT ?

## MISE EN PLACE DE LA PASSE À ANGUILLES

La passe à anguilles se compose d'un ouvrage de 20 m de long sur lequel vient se poser un équipement en acier, avec un plan incliné, recouvert d'un tapis spécial pour anguilles.





## FONCTIONNALITÉS ET DIMENSION DU NOUVEL OUVRAGE :

- Sécurisation par le remplacement des ouvrages existants et gestion des débits du canal
- Etablissement de la continuité écologique.

## PRINCIPALES DIMENSIONS DE L'OUVRAGE :

- Largeur de l'ouvrage : **19 m**
- Longueur de l'ouvrage : **6.70 m** au droit des vannes et **20 m** pour la passe à anguilles
- Hauteur de la chute : **2.40 m**
- Dimensions de la passerelle piétonne : **2 m** de large par **19.80 m** de long
- Volume de béton : **1700 m<sup>3</sup>** soit **3900 tonnes**

# PROFONDEUR DES FONDATIONS DE L'OUVRAGE

CE QUI NE SE VOIT PAS !



Sous l'ouvrage : un radier alternant entre **3.50 m de haut en amont de la chute** et **1.70 m de haut en aval de la chute**. Une profondeur de palplanche de **11.90 m**.

# PLANNING DES TRAVAUX :

- Notification du marché de travaux le 04 juillet 2019
- Démarrage des travaux le 03 septembre 2019
- Suspension des travaux :
  - Arrêt des travaux du 13 décembre 2019 au 14 janvier 2020, suite aux intempéries
  - 2 semaines de remise sen état du chantier
  - Nouvel arrêt du 18 mars 2020 au 4 mai 2020 en raison du COVID 19
- Fin des travaux : 31 juillet 2020



## **MONTANT DES TRAVAUX :**

**2 434 000 € TTC**

+ Maîtrise d'œuvre, études, contrôles techniques, avènement COVID : 650 000 €TTC

Financement 100% COBAS avec aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département et de la Région.

## **ET MAINTENANT...**

La mise en place d'un suivi, après travaux, des niveaux d'eau et des niveaux sédimentaires va permettre d'envisager la suite des travaux vers l'amont...